

Sucession loyers en attente

Par **Cmp88**, le **27/04/2022** à **19:28**

Bonjour,

Depuis 3 ans l'héritage de mon grand-père est en suspens car il y a eu contestation suite à son décès de la part d'un héritier et membre de ma famille.

Nous n'avons toujours pas hérité de ce que nous avons car il y a une contestation depuis 3 ans.

Nous héritons de biens immobiliers répartis par testament, appartements, terrains etc qui sont en location, personne ne touche les loyers depuis 3 ans.

Ma question est la suivante, est ce que la somme des loyers non touchée depuis 3 ans ira aux héritiers pour les biens concernés quand la succession sera réglée ? Ou est ce que tous les loyers non perçus vont directement dans la succession et sont à diviser entre tous les héritiers ?

Merci pour vos lumières

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/04/2022** à **07:52**

Bonjour

Nous ne sommes qu'un forum étudiant.

Il faut vous adresser à un professionnel du droit (avocat, notaire).

Par **Lorella**, le **29/04/2022** à **18:20**

Bonjour

Ce n est pas mon domaine, mais j ai trouvé un article qui pourrait vous convenir

<https://www.ebene-avocats.fr/qui-doit-percevoir-les-loyers-en-indivision-quand-et-comment/>